



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Montauban, le 1^{er} février 2023

Communiqué de presse

Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires : un nouveau financement de l'État pour les collectivités

Le Fonds Vert a été doté de 2 milliards d'euros inscrits dans la loi de finances 2023 afin d'accompagner les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans leurs projets de transition écologique.

Les collectivités locales et porteurs de projets concernés par ce nouveau financement peuvent désormais déposer leurs dossiers de demandes de subvention en ligne, via le site www.demarches-simplifiees.fr.

Ce fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires repose sur la conviction que les collectivités territoriales tiennent un rôle essentiel pour la décarbonation et l'adaptation au changement climatique.

Il s'agit de la concrétisation d'un engagement pris par la Première Ministre en août 2022, dont la gestion est déconcentrée au niveau des préfets.

Lors d'un webinaire destiné aux élus organisé le 31 janvier dernier par la préfète de Tarn-et-Garonne, Mme Chantal Mauchet, l'ensemble des mesures de ce fonds a été présenté ainsi que les modalités de dépôt des dossiers.

Les collectivités peuvent dès aujourd'hui déposer leurs demandes de financement en matière :

- o De performance environnementale (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, tri et valorisation énergétique des biodéchets, modernisation de l'éclairage public) ;
- o D'adaptation des territoires au changement climatique (prévention des risques naturels, renaturation des villes et villages) ;
- o D'amélioration du cadre de vie (projets de recyclage foncier, développement du covoiturage, accompagnement de la stratégie biodiversité 2030).

Le détail des 14 mesures, dont 11 peuvent concerner le Tarn-et-Garonne, ainsi que les cahiers d'accompagnement des élus peuvent être consultés sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>.

Des ressources et des informations permettant d'accompagner les porteurs de projets sont également disponibles sur la plateforme:

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>.

Ce fonds ne donnera pas lieu à un appel à projet classique : les porteurs de projets sont invités à déposer au fur et à mesure leurs projets à l'aide des formulaires dédiés.

Le Fonds portera également le financement du déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires, à hauteur de 150 M€.

Fond vert : axes et mesures

Axes	Mesures
AXE 1 : PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
	soutien au tri à la source et à la valorisation des bio-déchets
	rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	renforcement des aides apportées par les PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations) et appui financier aux collectivités, gestionnaires de digues dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
	adaptation des risques émergents en montagne
	protection du bâti des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques (territoire de Tarn-et-Garonne non concerné)
	prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation
	adaptation au recul du trait de côte (territoire de Tarn-et-Garonne non concerné)
	renaturation des villes et des villages
AXE 3 : AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE	accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilités (ZFE-m) (territoire de Tarn-et-Garonne non concerné)
	recyclage foncier (friches)
	accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
	développement du covoiturage
AXE TRANSVERSAL	appui à l'ingénierie de la transition écologique